





Signature du Protocole Egalité Femmes-Hommes

La FSU au Ministère de la Justice est présente aujourd'hui, car elle a décidé de signer le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de ce Ministère.

Alors qu'une mobilisation interprofessionnelle importante touche la France contre notamment le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement, cet engagement fort de la FSU Justice en faveur du protocole ne vaut que sur ce texte et notre signature, aujourd'hui, ne vaut pas satisfecit sur la politique gouvernementale concernant l'égalité femmes/hommes. La FSU Justice dénonce, depuis le début du quinquennat, la politique menée par ce gouvernement et les réformes qu'il porte, pénalisant les plus précaires, et en particulier les femmes.

Le protocole prétend s'attaquer aux inégalités de salaires et de carrières, qui portent préjudice aux femmes. Pourtant, dans le même temps, la réforme de l'action publique envisage une prise en compte accentuée du mérite dont on sait qu'elle va accentuer ces mêmes inégalités.

De même, la loi de transformation de la Fonction Publique et son corollaire d'atteintes aux droits des fonctionnaires seront des attaques encore plus ciblées envers les femmes : recours massif à la contractualisation, l'individualisation de la rémunération, les suppressions d'emplois, la réduction du périmètre des missions et maintenant la suppression des compétences des CAP, l'instauration du recrutement au choix du supérieur hiérarchique.

Enfin, la réforme des retraites à venir s'annonce comme une dégradation pour les fonctionnaires, et particulièrement pour les femmes, dont les carrières sont en moyenne plus courtes, assorties de salaires plus faibles et de périodes de temps partiels.

Et tous vos jolis discours que se veulent rassurants tant sur les LDG que sur cette réforme ne nous convainquent pas.

Le combat pour l'égalité professionnelle est un combat de long terme et est transversal. La FSU défend depuis toujours, les droits des femmes et l'égalité professionnelle. Elle organise des initiatives et mobilise en ce sens.

SNPFS-P.I.I

(Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse) 54 rue de l'Arbre Sec 75 001 Paris Tél.: 01.42.60.11.49 Fax: 01.40.20.91.62 <u>Site</u>: www.snpespij-fsu.org Mail: snpes.pij SNEPAP

Si aujourd'hui, vous êtes en capacité de proposer aux organisations syndicales la signature de ce protocole, c'est bien du fait de leur persévérance dans ce domaine, à leur pression face à ce Ministère, qui n'envisageait de travailler l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes seulement dans le but d'obtenir le label égalité de l'AFNOR en 2018. Alors que le protocole dans la Fonction Publique avait été signée à l'unanimité le 8 mars 2013, jamais le Ministère de la Justice ne s'en était emparé.

Rappelez-vous que ce sont les organisations syndicales et principalement la FSU qui vous ont imposé d'écrire préalablement un protocole.

La FSU continuera à s'engager dans les mobilisations collectives, et à mettre en évidence les contradictions internes d'un gouvernement dont toute la politique va à l'encontre de l'égalité et des droits des femmes.

Au sein de ce Ministère, nous participerons activement au comité de suivi de ce protocole, vous rappelant point par point vos engagements en faisant, à chaque fois, les liens avec la politique gouvernementale que nous dénonçons haut et fort aujourd'hui au travers de nombreuses actions.

Le texte proposé à la signature, ce jour, comporte des insuffisances. Malgré cela, le protocole que l'administration propose est un premier pas vers l'égalité et est conforme à un certain nombre des mandats de la FSU. Il constitue un point d'appui intéressant pour faire avancer nos revendications féministes et syndicales. La FSU Justice s'est montrée très active lors de la négociation et a permis de faire avancer un certain nombre d'idées et d'éléments essentiels.

Enfin, la FSU restera vigilante quant au financement de ces mesures, dont aucune n'est inscrite au budget 2020-2021. La FSU juge l'engagement sur les moyens nécessaires insuffisant à ce stade pour mener à bien le programme de ce protocole. Elle militera pour que des financements soient alloués pour mener à bien ses actions, preuves essentielles d'une véritable volonté gouvernementale de faire de l'égalité entre les Femmes et les Hommes une véritable priorité...y compris au-delà de ce protocole, au travers de toute sa politique.

Vous l'aurez bien compris ce n'est pas un blanc-seing que nous apposons aujourd'hui mais une signature de lutte qui vous engage autant que nous !!

Paris, le 20 Janvier 2020